

Labellisation en cybersécurité des formations informatiques de l'UPF

Le label « CyberEdu » octroyé à la licence générale informatique et à la licence professionnelle « technicom »

Dans le cadre du projet CyberEdu ayant pour objectif d'introduire les notions de cybersécurité dans l'ensemble des formations en informatique de France, deux formations de l'université de la Polynésie française ont été labellisées « CyberEdu ».

Ce label national est octroyé par l'ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information) aux formations en informatique qui ne sont pas du domaine de la cybersécurité mais qui assurent une sensibilisation à la sécurité informatique.



L'offre de formations en informatique de l'UPF connectée aux enjeux actuels

L'UPF a introduit un cours de sécurité informatique respectant strictement le syllabus « CyberEdu » dans son programme de licence informatique générale et son programme de licence professionnelle Technologies de l'Information et de la Communication (TECHNICOM). Ce module sera également très prochainement offert à la carte dans l'offre de formation continue de l'UPF.

Un atout pour les diplômés de l'UPF

Selon Alban Gabillon, professeur en informatique à l'UPF « *Les étudiants diplômés de la licence informatique et de la licence Technicom pourront ainsi faire valoir le fait qu'ils sont issus d'une licence « CyberEdu », c'est-à-dire d'une licence qui les a sensibilisés aux problématiques de la sécurité informatique à partir du programme national « CyberEdu » préconisé et défini par l'ANSSI* ». L'équipe pédagogique de l'UPF est composée d'un professeur d'informatique ayant mené de nombreux travaux de recherche dans le domaine de la sécurité informatique et de deux professionnels de la sécurité informatique.

La cybersécurité, un enjeu partagé.

L'objectif est d'améliorer la vigilance et la réaction aux incidents, de prévenir l'apparition des vulnérabilités et de faciliter la coopération avec les spécialistes en cybersécurité. La sécurité ne peut pas reposer uniquement sur des experts : chaque acteur de la chaîne des systèmes d'information doit se sentir concerné et être impliqué.

L'ensemble des professionnels doivent être sensibilisés, initiés voire formés à la cybersécurité sans qu'il soit pour autant nécessaire d'en faire des experts du domaine.

Labellisation des formations supérieures en informatique

Pour permettre aux étudiants et aux employeurs de repérer facilement et rapidement les formations en informatique qui dispensent le minimum nécessaire de cybersécurité, les formations qui assurent la mise en place des dispositifs CyberEdu ont le droit d'apposer la mention « CyberEdu ».

Une procédure et une charte sont en cours d'élaboration. Les formations concernées seront très prochainement référencées sur une page dédiée.

Label CyberEdu

www.cyberedu.fr

Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI)

www.ssi.gouv.fr